

---

Financé  
par l'Union européenne  
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

---

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe

**NOTE CONCEPTUELLE CONCERNANT LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE :**  
**« ÉVALUER LA CYBERCRIMINALITÉ À L'ÈRE DU COVID-19 : LE RÔLE DES STATISTIQUES RELATIVES**  
**À LA CRIMINALITÉ ET À LA JUSTICE PÉNALE »**

En une trentaine d'années, le monde a connu une transformation considérable liée à la révolution numérique. Cela a entraîné des modifications majeures en termes de sécurité, de criminalité et de mode opératoire des criminels. Les crimes commis sur, par le biais ou contre des systèmes informatiques (comme le piratage et les virus informatiques) ont augmenté, les crimes traditionnellement hors ligne sont souvent devenus des crimes hybrides, en ce sens qu'ils combinent une composante en ligne et hors ligne (comme l'intimidation et la cyberintimidation ou la fraude et la cyberfraude), et une nouvelle façon d'influencer le débat public par des moyens qui impliquent souvent des comportements déviants ou délinquants (par le biais de fausses nouvelles ou d'attaques infondées via les réseaux sociaux numériques) s'est développée. Au XXI<sup>e</sup> siècle, la criminalité se produit souvent en ligne ou avec une composante en ligne et, pour la prévenir, il est nécessaire de connaître son ampleur et ses caractéristiques. Cela nécessite des évaluations valables et fiables, et c'est l'un des aspects qui a le moins retenu l'attention dans le débat public et scientifique. L'objectif de la discussion qui aura lieu pendant la conférence est d'identifier les moyens d'améliorer les statistiques sur la criminalité et la justice pénale ainsi que les enquêtes sur la criminalité et la victimisation afin de saisir l'ampleur et les caractéristiques réelles du phénomène. Cela permettra d'élaborer ensemble un programme de recherche future et d'évaluation des stratégies de prévention de la criminalité sur la base de données probantes.

Les discussions seront basées sur les définitions contenues dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité ([STE n° 185](#)), connue sous le nom de Convention de Budapest, ainsi que sur son Protocole sur la xénophobie et le racisme commis par le biais de systèmes informatiques ([STE n° 189](#)).

La conférence réunit des chercheurs, des praticiens et des décideurs politiques afin d'améliorer les connaissances communes sur les crimes commis en ligne et d'identifier le type de données qui peuvent être utiles à ceux qui participent à leur prévention. Cette activité est liée aux travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des statistiques pénales par le biais des statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE) et du Recueil européen de statistiques sur la criminalité et la justice pénale.

Cette activité est financée conjointement par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.